

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2020 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2020 s'inscrit en application du nouveau cadre légal défini par la loi du 5 septembre 2018. En matière de pilotage de la Carte, le périmètre des compétences de la Région est désormais limité aux seules formations professionnelles sous statut scolaire, les formations par apprentissage n'étant plus soumises à l'autorisation de la Région avant ouverture.

Arrêtée après accord du Recteur en application de la loi du 5 septembre 2018, la Carte pour la rentrée 2020 n'inclut donc plus les formations par apprentissage. Toutefois, dans sa préparation, la Région a veillé à préserver une approche consolidée en travaillant en concertation avec les branches professionnelles.

La Région continuera par ailleurs d'exercer une responsabilité en matière de coordination au travers de l'élaboration d'un schéma de l'alternance. Elle souligne que cette nouvelle compétence s'inscrit pleinement dans l'esprit du document d'orientations des formations professionnelles réalisé en lien avec les autorités académiques et les branches professionnelles.

Les nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage sont présentées lors de cette même session.

Dans le périmètre ainsi défini, les procédures sont restées inchangées, une note de cadrage précisant aux établissements, au-delà du cadre des objectifs stratégiques en lien avec les grandes orientations du CPRDFOP, les attendus pour la Carte 2020.

Outre les priorités déjà affichées les années précédentes en matière de prise en compte des enjeux démographiques et d'offre de formation en lien avec le numérique, s'ajoutent :

- la prise en compte de la forte croissance lycéenne sur le bassin rennais ;
- le renforcement de l'offre de formations en lien avec les enjeux de la Breizh COP.

Dans le périmètre des formations sous statut scolaire, public et privé, la Carte 2020 affiche au total 32 mesures :

- 17 ouvertures de formation et/ou de nouvelles options,
- 1 dédoublement de formation,
- 2 mises en œuvre de projets mixtes,
- 3 augmentations de capacité d'accueil,
- 1 diminution de capacité d'accueil,
- 5 fermetures,
- 3 transferts de formations.

Les mesures d'ouverture de formations ou d'options nouvelles concernent majoritairement les Baccalauréats professionnels. Au global, les évolutions de la Carte 2020 visent à conforter l'offre de formation dans certains domaines et à renforcer le maillage territorial des formations tout en faisant évoluer l'offre déjà existante au regard de problématiques d'attractivité ou d'insertion.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'adhérer à la volonté du Conseil régional de maintenir une forte coordination dans la construction de l'offre de formation professionnelle initiale. La répartition équilibrée de l'offre de formations sur l'ensemble du territoire doit être une priorité pour répondre aux besoins des jeunes et pour favoriser l'accès de tou.te.s à la qualification, en particulier les moins mobiles. Le CESER observe cependant qu'il n'est plus possible actuellement d'avoir une vision globale de l'évolution de la carte des formations sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage à l'échelle de la Bretagne. Au niveau national, l'Etat annonce l'ouverture de plus de 500 Centres de formation d'apprentis (CFA). Qu'en est-il en Bretagne, et comment ces ouvertures vont-elle affecter les formations existantes ? Comment seront informés les jeunes et leurs familles ?

Le CESER souhaite que l'articulation entre la carte des formations dans son nouveau périmètre et le futur schéma de l'alternance prévu par la loi du 5 septembre 2018 permette une réelle prise en compte des besoins mais aussi de l'apport de la formation professionnelle sous statut scolaire. L'étude engagée par le CESER sur la formation, l'orientation et les parcours des jeunes de la voie professionnelle (Bac professionnel, BTS) devrait contribuer à apporter un éclairage aux politiques menées en direction des lycées professionnels.

Le CESER souligne que le travail sur la carte des formations sous statut scolaire doit comporter, outre le volet « révision annuelle », une forte dimension prospective. Dans l'immédiat, il s'inquiète de la réduction substantielle du contenu du document de la Région par rapport à celui de l'année dernière, notamment s'agissant de l'impulsion donnée aux champs des formations industrielles ou agricoles, ou encore au numérique. De fait, les propositions d'ouvertures dans ces domaines sont pratiquement inexistantes dans cette carte.

L'année dernière, la carte des formations proposait 148 mesures pour la rentrée 2019 dont 99 mesures d'ouverture. 111 de ces mesures concernaient l'apprentissage. Cette année, il n'y a que 32 mesures. Cela montre l'ampleur du changement. Cette différence interroge. En 2019, si la Bretagne compte 20 000 apprenti.e.s, elle compte plus de 50 000 jeunes scolarisé.e.s du CAP au BTS à la rentrée 2019 dans les lycées professionnels, maritimes et agricoles, publics et privés. Or, il y a eu très peu de propositions d'évolution pour la rentrée 2020, en particulier émanant des lycées professionnels publics.

Le document du Conseil régional évoque 17 mesures concernant le niveau IV sur un total de 32 mesures. En réalité, sur 18 mesures d'ouverture de formations ou d'options (plus un dédoublement de formation), on ne compte que 11 ouvertures concernant des Bacs professionnels. A noter que pour 7 d'entre elles, les ouvertures sont « compensées », soit par une mesure de fermeture ou de baisse de capacité d'une autre formation, soit par une transformation, ce qui reste d'une ambition modeste au vu des besoins.

Concernant les évolutions futures de la carte des formations, le CESER recommande qu'une attention particulière soit portée au maintien de formations de niveau CAP accessibles sur tout le territoire qui sont essentielles pour permettre des parcours d'élèves et notamment pour prévenir des décrochages scolaires.

Le CESER s'inquiète du « classement par priorité » affecté par les autorités académiques aux mesures prévues pour la carte. Le document du Conseil régional le mentionne pour la première fois explicitement. L'expérience des deux années précédentes montre qu'à partir du « niveau 3 » de priorité, l'ouverture pourtant arrêtée conjointement avec la Région n'est plus véritablement assurée. Si tel devait être le cas, certaines des mesures-phares de la carte 2020 comme l'ouverture d'un CAP Pâtissier à Rennes (priorité 3) et plus encore du Bac professionnel Métier de la Coiffure à Lorient (priorité 4) seraient inopérantes.

Le CESER note la nette réduction du nombre de propositions de formations en « parcours mixtes » (2 projets contre 12 l'année dernière). Ayant demandé à plusieurs reprises une évaluation de ces expérimentations, il souhaiterait savoir si ce ralentissement procède d'une analyse de la part du Conseil régional et des autorités académiques.

S'agissant de la réponse aux enjeux démographiques dans le secteur de Rennes, le CESER relève 5 projets à proximité de Rennes (6 en comptant un projet bienvenu d'implantation d'un Bac professionnel Esthétique – cosmétique - parfumerie à Dol-de-Bretagne), mais 3 seulement sont effectivement situés dans le Bassin d'animation de la politique éducative (BAPE) de Rennes, ce qui est peu pour répondre à la tension existant actuellement. En septembre 2019, une nouvelle commission d'affectation a dû être mise en place pour ce bassin car un certain nombre d'élèves n'étaient toujours pas affectés. En 2020, 200 élèves de plus sortiront de 3ème. Pour les lycées publics de Rennes, une inquiétude demeure puisque les propositions d'ouvertures ne sont pas classées en « priorité 1 » et la décision définitive ne sera prise qu'en décembre après connaissance des moyens alloués par l'Etat. Le CESER souhaite vivement que ces formations localisées dans le bassin rennais ouvrent.

Le CESER apprécie la volonté plus visible cette année de prendre en compte des besoins de formation sous statut scolaire dans certains domaines jusqu'à présent peu investis. Il reste cependant nécessaire d'élargir à d'autres domaines l'offre de Bac professionnel sous statut scolaire (Boucher – charcutier - traiteur, Pilote de ligne de production, Fonderie, etc.).

L'année dernière, il avait déploré que l'objectif de « formations aux transitions » soit peu lisible dans les mesures relevant de la responsabilité de l'Éducation nationale. On ne peut pas dire que ce soit significativement différent pour la carte 2020, en particulier s'agissant des métiers de l'environnement. On peine en effet à voir où se trouve « *le renforcement de l'offre en lien avec les enjeux de la Breizh COP* » que le document du Conseil régional évoque pourtant comme une des priorités. De ce point de vue, l'ouverture à la rentrée 2019 du Bac professionnel Gestion des pollutions et protection de l'Environnement (GPPE) au lycée St Gabriel de Pont-l'Abbé avec un fort soutien de la Région pour l'adaptation des équipements, apparaît plus comme une opportunité saisie localement que comme un vrai signal donné à l'échelle de toute la Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2020

Nombre de votants : 86

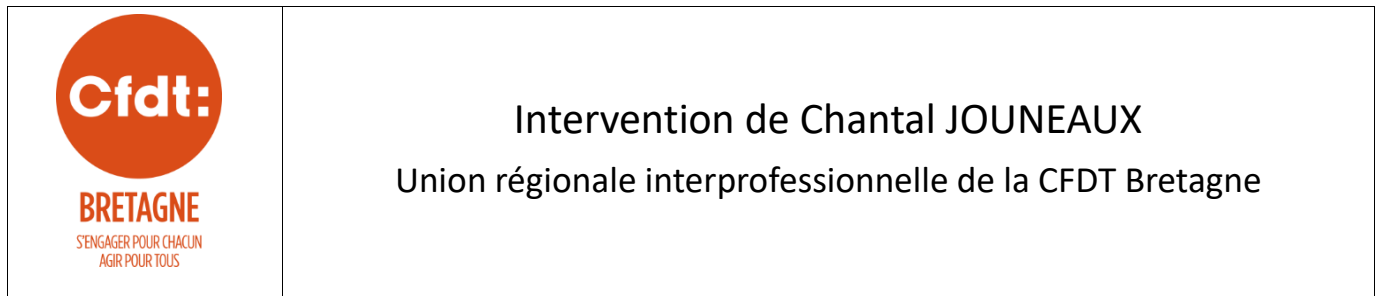
Ont voté pour l'avis du CESER : 86

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Tanneguy PIALOUX (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



La CFDT a souhaité émettre un seul avis sur ces trois sujets considérant qu'ils avaient tous un lien fort avec l'ensemble des politiques de formation, d'insertion et d'emploi sur la Région Bretagne et votera en faveur des trois avis du CESER sur ces questions.

En matière d'apprentissage et de carte des formations, la CFDT est en accord avec l'analyse du Conseil Régional qui met l'accent sur le besoin de cohérence territoriale des formations et souhaite continuer à soutenir les filières prioritaires et la qualité. Cependant, elle s'inquiète cette année du peu de mesures d'évolution de la carte des formations sous statut scolaire qui scolarisent pourtant plus de 50 000 lycéens et du manque de lisibilité actuel de l'ensemble de l'offre sur le territoire breton.

La CFDT appuie la volonté du Conseil Régional de pouvoir disposer à l'avenir d'une vision globale de l'offre de formation professionnelle initiale. C'est une nécessité pour pouvoir assurer une information éclairée et complète des jeunes et de leurs familles et pour essayer de garder une cohérence territoriale de l'offre de formation.

De manière plus générale, la CFDT alerte l'ensemble des acteurs et plus particulièrement les organismes de gestion des CFA, par exemple en Ille et Vilaine, sur les risques suivants :

- baisse de la qualité de la formation ;
- concurrence effrénée entre réseaux de formation ;
- précarisation du travail, augmentation du nombre de formateurs en CDD et baisse de l'engagement des établissements en matière de formation des formateurs ;
- concentration des formations dans les grands centres urbains ou à proximité ;
- baisse des aides aux apprentis en particulier sur les transports et l'hébergement.

Devant tous ces risques, la CFDT restera mobilisée pour que le quadripartisme se poursuive au sein du CREFOP et que celui-ci puisse rester le lieu de concertation et d'échanges indispensables au bon fonctionnement de la formation professionnelle initiale, tant en apprentissage que sous statut scolaire. La CFDT aura un regard particulier sur les évolutions des CFA actuels afin notamment que les personnels puissent être entendus et que leurs propositions soient véritablement prises en compte. On ne peut en effet se prévaloir de développement durable et créer de la précarité.

La CFDT soutient la volonté de la région, des métropoles et des départements de construire en partenariat avec l'Etat, un service public breton de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Pour répondre aux besoins exprimés, ce service devra être élaboré avec toutes les parties prenantes : communes et EPCI, services publics impliqués, usagers, agents et salariés des services publics, associations partenaires, syndicats, etc.

La CFDT demande que les personnes en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme ainsi que les travailleurs en situation de handicap soient bien pris en compte dans la liste des publics visés par ce nouveau service.

Par ailleurs la CFDT souhaite une réflexion sur l'articulation entre les acteurs existants intervenant sur le développement économique sur un territoire (conseil de développement, structures IAE...) dans le cadre de la future

gouvernance du SPIFEB. Dans le cadre de ce service, il est essentiel qu'il y ait un lien entre les actions menées sur la reprise d'emploi et ses impacts sur la formation professionnelle continue afin de sécuriser les accompagnements des publics les plus fragiles.

Enfin la CFDT souhaite également qu'une place soit faite dans ce nouveau service aux expérimentations Territoires Zéro Chômeur.

Concernant ces expérimentations, la CFDT sera vigilante sur la qualité des emplois proposés.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se retrouve bien dans l'appréciation du CESER sur la *Carte des formations professionnelles* des lycées. Et comme l'*avis* est très complet, inutile de répéter ce qui a déjà été très bien dit dans le détail.

Le CESER aurait tout de même pu être un peu plus explicite concernant la place des formations du public dans cette *Carte*. Car si en apparence public et privé semblent traités à égalité dans les mesures affichées, on peut douter qu'au final l'équilibre soit maintenu. En tous cas il faut être bien naïf pour y voir de la « complémentarité » quand le privé n'a de cesse de faire des projets en concurrençant directement avec le public. Le CESER n'ayant pas voulu briser le consensus, il a simplement tu le sujet.

Il y a un autre point faible dans l'*avis* du CESER, et c'est un défaut qu'on retrouve chaque fois qu'il est question de la *Carte des formations*. Chaque année on fait le constat de la modestie des évolutions au regard des besoins, spécialement sur le bassin de Rennes, et surtout du peu d'ambition des propositions faites pour les formations de l'*Éducation nationale* ; et chaque année on s'abstient poliment de rappeler qu'il en était de même la fois précédente, et ainsi de suite. Et surtout, on s'abstient de désigner les responsabilités.

La FSU n'a aucune difficulté pour sa part à pointer la responsabilité toute particulière du rectorat en la matière. Mais on ne dédouanera pas la Région non plus. Car depuis le temps que les carences du rectorat sont connues, on ne doute pas que la Région aurait pu trouver le moyen de faire avancer ce dossier au plus haut niveau si c'était une priorité pour elle. Ainsi, si on prend l'exemple du développement de la langue bretonne - une priorité sur laquelle la Région s'engage – on peut voir la façon dont celle-ci a imposé au Premier Ministre *in extremis* et non sans véhémence une clause spécifique au *Contrat pour l'action publique en Bretagne*.

Ce n'est pas un mystère que la FSU est des plus réservées quant à la *différenciation de l'action publique* que revendique la Région. Pour autant, il pourrait peut-être y avoir quelque chose à inventer à l'exemple de la *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne* afin de s'assurer au moyen d'objectifs précis de l'engagement réel et durable de l'État dans le développement des formations professionnelles dans les lycées publics bretons. La Région Bretagne a sans doute tout le poids politique nécessaire pour faire avancer un tel sujet. Mais encore faudrait-il qu'il lui tienne véritablement à cœur.

Car jusqu'ici de toute évidence ce ne sont pas les lycées professionnels qui étaient considérés par la Région comme l'élément structurant pour planifier le développement de la formation professionnelle initiale, c'était l'apprentissage. Aujourd'hui encore, et cela bien qu'elle en a clairement perdu la compétence, la Région veut toujours croire à la possibilité d'une mise en cohérence du marché de l'apprentissage alors que tout fait craindre le contraire. Gageons que pour cela elle n'hésitera pas à y laisser encore quelques millions d'euros de plus que ce que prévoit le budget aujourd'hui alloué pour le soutien aux CFA.

La FSU n'a franchement aucune raison de se réjouir de la dérégulation de l'apprentissage qui se fera au détriment des jeunes, spécialement les plus fragiles. Mais plutôt que de courir éperdument après une régulation hypothétique que les acteurs eux-mêmes n'ont pas voulue, la Région ferait mieux de reconsidérer ses choix.

Déjà elle pourrait arrêter de rabattre comme elle n'a cessé de le faire jusqu'ici la *formation aux métiers* sur le seul champ de l'apprentissage. Ensuite, elle pourrait s'engager clairement dans une politique de structuration de la formation professionnelle par le développement des lycées professionnels et technologiques publics.

Laissons encore un peu de temps à la Région pour digérer sa déconvenue d'avoir manqué la « *grande compétence* » dont elle rêvait. Mais ensuite on évaluera sa politique de la formation professionnelle à l'aune de ce nouveau contexte.

Un mot pour finir à propos du réseau des GRETA en Bretagne, car le travail de la Région sur la *formation initiale* ne peut pas se faire sans une articulation avec ce réseau important pour la formation continue. *La Loi Peillon* a clairement conforté les GRETA au sein du service public de *l'Éducation nationale*. Pour autant vivant de leurs seules ressources et placés de fait dans un environnement très concurrentiel, les GRETA exercent leurs missions dans une situation de tension permanente avec un fort impact sur l'emploi et les conditions d'exercice des personnels, particulièrement pour les personnels contractuels.

Aujourd'hui, confrontés à des enjeux importants en termes de bâti, la situation financière de certains GRETA apparaît des plus préoccupantes. Cette fragilité ne peut pas laisser indifférente la Région alors que le réseau des GRETA a à jouer un rôle nouveau dans le dispositif régional de formation dans le contexte de la libéralisation de l'apprentissage.

Alors que la Région a annoncé qu'elle entendait bien exercer la possibilité qui lui est laissée de contribuer au financement des CFA si les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient, on aurait du mal à comprendre que tout soutien soit refusé pour permettre de maintenir également les capacités de formation des GRETA.